

## Projet de développement du Saint-Laurent

Le gouvernement du Québec prépare un programme de plusieurs milliards en vue de l'amélioration portuaire et du développement industriel du fleuve Saint-Laurent, écrit Kevin Dougherty, journaliste à la Presse canadienne.

C'est le projet le plus important de l'histoire du Québec et il coûtera beaucoup plus que celui de la baie James, a affirmé un porte-parole du ministre québécois d'État au développement économique.

La réalisation du projet permettrait au Québec d'offrir une alternative intéressante aux compagnies et industries qui souffrent de l'engorgement croissant des ports américains.

Toujours selon la Presse canadienne, le gouvernement du Québec a approuvé le projet au mois de juillet et une conférence aura lieu en juin 1982 pour en discuter avec les parties intéressées, c'est-à-dire, le gouvernement fédéral, l'Ontario et les États américains bordant les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent.

## Nouveau procédé d'hydrocraquage

Une nouvelle méthode canadienne d'épuration du bitume et du pétrole lourd élimine le sous-produit de rebut, soit le coke, et augmente de 10 à 12 p. cent la production de pétrole distillé.

Cette méthode est d'un grand intérêt pour le Canada qui est très riche en bitume et en pétrole lourd. On estime ses réserves à plus de mille milliards de barils, dont 150 milliards peuvent être extraits par les méthodes technologiques actuelles.

Les bitumes et pétroles lourds typiques contiennent dans une proportion d'environ 50 p. cent du brai, ainsi que du soufre, de l'azote, du nickel et du vanadium qui pourraient causer de sérieux problèmes dans une raffinerie de type conventionnel.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a passé un accord avec PEX (Petro-Canada Exploration Inc.), lequel élargit et révisé l'accord de 1979 en vertu duquel PEX avait obtenu le droit d'utiliser le procédé d'hydrocraquage, conçu et mis au point, jusqu'au stade de l'usine pilote, au laboratoire de recherches sur les combustibles synthétiques du CANMET (Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie).

Aux termes du nouvel accord, PEX doit

perfectionner le procédé du CANMET pour en permettre une utilisation commerciale d'ici à 1984. La compagnie doit, entre autres, concevoir les plans d'une usine destinée à la production commerciale et mettre au point un programme de mise en marché et d'émission de permis en vue de l'adoption du procédé au niveau de toute l'industrie pétrolière.

Dans le procédé d'hydrocraquage du CANMET, le produit à raffiner est mélangé à de l'hydrogène sous pression et le mélange est pompé dans un long réacteur tubulaire, où l'hydrocraquage s'effectue à haute température. La fraction de brai est convertie en fractions de pétrole distillé plus léger qui peut, ensuite, être transformé en "brut synthétique".

## Rapport sur les mises en liberté sous condition

Le solliciteur général du Canada, M. Bob Kaplan, a présenté à la Chambre des communes un rapport sur les mises en liberté sous condition accordées à des détenus de pénitenciers fédéraux.

Les programmes dont traite ce rapport sont: l'absence temporaire, la libération conditionnelle de jour, la libération conditionnelle totale, la remise méritée de peine et la libération sous surveillance obligatoire.

Ce rapport de 256 pages représente probablement l'étude la plus exhaustive du sujet réalisée jusqu'ici au Canada. Il appuie le principe d'une mise en liberté anticipée, ce qui comprend la libération par la remise de peine. Toutefois, les membres du groupe de travail n'ont pu se mettre d'accord sur la question de la surveillance obligatoire des détenus qui ne bénéficient pas d'une libération conditionnelle.

Selon le rapport, il convient d'élaborer des critères plus précis pour les objectifs du système de mise en liberté, qui, pris dans leur ensemble, sont jugés vagues, démodés, difficiles à mesurer et d'une moindre importance, peut-être, que d'autres fonctions et conséquences de la mise en liberté qui ne sont pas officiellement reconnues.

Une des 73 recommandations du rapport précise que, même si seulement un faible pourcentage des détenus mis en liberté commet des actes de violence, il vaut mieux déterminer ces personnes et les situations qui risquent de devenir dangereuses afin d'empêcher les dénouements tragiques.

## Locomotives canadiennes à l'Égypte

Le Canada vendra à l'Égypte 51 locomotives, qui s'ajoutent aux 92 dont le gouvernement canadien a annoncé la vente plus tôt cet été.

Le ministre d'État au Commerce, M. Ed Lumley, et le sous-secrétaire d'État du ministère de l'Économie et de la Coopération économique de l'Égypte, M. Abdel Aziz Zahwy, ont signé, le mois dernier à Ottawa, le contrat global de vente, que l'on évalue à \$155 millions.

La division du Diesel de la compagnie General Motors du Canada, installée à London (Ontario), construira les locomotives. Depuis 1975, la Division a construit 250 locomotives pour l'Égypte.

Deux prêts ont permis la conclusion de cette vente à l'Organisation nationale des chemins de fer égyptiens: le premier, de la Société canadienne pour l'expansion des exportations, s'élève à \$109 millions, le second, de l'Agence canadienne de développement international, à \$26,35 millions.

Quatre-vingts p. cent des locomotives utilisées en Égypte sont de fabrication canadienne.

La vente des 92 premières locomotives a été le résultat direct d'une mission du ministre Lumley en Égypte au début de l'année.

## Allocation de poisson à la Pologne

Le Canada offrira une allocation supplémentaire de 8 000 tonnes de poisson à la Pologne, en considération des difficultés économiques importantes qu'éprouve ce pays.

À l'intérieur de la zone de pêche canadienne de 200 milles, la Pologne avait déjà reçu une allocation de quelque 12 000 tonnes de poisson qu'elle pouvait prendre au large des côtes est et ouest du Canada.

L'allocation supplémentaire consiste en 1 000 tonnes de sébaste, de l'Atlantique; 2 000 tonnes de flétan, du Groënland; 2 000 tonnes de morue, du nord de la côte du Labrador; et 3 000 tonnes de merluche, de la côte du Pacifique.

Le ministre des Pêches et des Océans, M. Roméo LeBlanc, a rappelé que le Canada et la Pologne entretiennent depuis longtemps des relations de bonne entente en matière de pêches internationales. La Pologne est l'un des pays qui, parmi les premiers, a appuyé la position canadienne en matière d'établissement d'une zone de pêche côtière à 200 milles.